



Interpellation au nom des verts-es et ouverts

Remblayage de l'étang du Marais – Plan d'affectation – Quelle évolution ?

En février dernier, j'ai été interpellée par un particulier, qui s'inquiétait du remblayage incessant de l'étang du Marais par des camions, apparemment au détriment de la faune lacustre, surtout au printemps.

Après quelques recherches (je n'ai pas pu compter sur le soutien du Service technique, qui a mis un mois et demi à me répondre... qu'aucun document n'était public), j'ai appris que Holcim, exploitant de la gravière, bénéficie de servitudes ou fonds grevés sur la parcelle concernée (1178).

Le plan d'affectation traitant du remblayage du site après exploitation « Modification des zones industrielles » (1998), notamment l'article 33 « Remise en état des lieux », stipule que « le remblayage se fera au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation, en respectant la topographie actuelle (...) ».

Il existe également un rapport d'impact datant de 1999, élaboré par Impact Concept, qui pourrait préciser les mesures de remise en état du site (non public). Il n'existe pas d'autre plan/document concernant cet étang, qui fait partie de la 1ère étape d'exploitation. La 2ème étape concerne les étangs plus à l'Est, et dans une 3ème étape, il est prévu d'étendre l'exploitation sur les terrains direction Villeneuve.

Concernant la remise en état, l'étang de la phase 2 bénéficie d'un rapport élaboré par le bureau BEB, propriété de la Commune d'Aigle, d'Holcim et de Pro Natura : "Gravières des Iles, remise en état de l'étang des Iles, propositions d'aménagements de la rive orientale", 2019. Il n'existe pas de tel rapport pour l'étang du Marais.

Par contre, il semble que des discussions entre les parties concernées soient en cours pour la réhabilitation du site et, allant plus loin que les décisions du PPA d'antan, il serait question d'une éventuelle création d'étang, de zone verte, ou de zone agricole/industrielle.

De ce fait, je me permets de poser les questions suivantes :

- Bien que pour l'heure, la gestion du remblayage semble être faite dans la satisfaction de tous, la terre déversée dans l'étang ne nuirait-elle pas à la reproduction des batraciens, notamment au printemps ?
- Serait-il possible de s'assurer que le remblayage de l'étang du Marais se fait dans le respect des cycles naturels ?
- Dans un 2^{ème} temps, qu'en est-il des discussions concernant la réhabilitation de l'étang du Marais ? Existe-t-il un projet concret de revalorisation social/biologique/autre du site ?

A ces quelques questions, je souhaite une réponse écrite de la part de la Municipalité, ceci dans les délais prévus par le règlement du Conseil Communal.

Johanna Beck, les Verts, 11.04.23